

# Entretien des voies

La commune est traversée par plusieurs routes, plusieurs sentiers. Au travers de ce supplément, nous souhaitons rappeler quelques règles en termes de gestion des différentes routes. En effet, **les routes départementales** sont sous la responsabilité du Conseil Général 47, **les routes communales** et **les chemins ruraux goudronnés** sont sous la responsabilité de la communauté de communes (PAPS) et les autres chemins sont sous la responsabilité de la Mairie.






Aussi, votre municipalité reste à votre disposition comme le relai auprès des différentes entités qui gèrent ces infrastructures.

Il ne faut pas oublier que notre commune compte plus de 15 km de chemins de randonnées. Conformément à ce qui avait été annoncé dans le 1er bulletin, nous avons opéré plusieurs nettoyages et/ou aménagements de chemins de randonnées.

Quelques exemples de remise en état des chemins inscrits sur le circuit de randonnée de notre commune : chemin de MOREAU ①, chemin de la POINTE à PRESTIN ②, chemin de JEAN BLANC ③.



# Les voies sur notre commune

-  Routes départementales 214, 277 et 813 en charge du Conseil Général
-  Routes communales et chemins ruraux goudronnés en charge de la CCPAPS
-  1 MAIRIE
-  2 ÉCOLES
-  3 LA POSTE

